

Call for tenders' details

Title: Architectural, technical and financial assistance and consultancy assignments.

Start date: 01/11/2014

Time limit for receipt of tenders: 10/12/2014

Contracting authority: European Commission, Office for Infrastructure and Logistics in Luxembourg (OIL)

Status: Closed

Call for tenders question list

#	Submission date	Publication date	Question subject	Question	Answer
1	28/11/2014 11:46	28/11/2014 12:08	Documents en version Word.	<p>Dans l'annexe IC (Cahier des clauses administratives) de l'appel d'offres en objet, vous avez joints dans la Section II.7 (annexes) des modèles de formulaires. Ceux-ci sont en format pdf.</p> <p>Est-ce qu'il est possible d'avoir ces documents en format modifiable (Word) ?</p>	<p>28/11/2014 Toutes les annexes de la section II.7 du cahier des clauses administratives sont disponibles en format Word dans la bibliothèque de documents. Les formulaires entités légales et signalétiques financiers peuvent être complétés en ligne puis imprimés, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/légale_entities_fr.cfm#fr</p>

Call for tenders questions summary

#	Submission date	Publication date	Question subject	Question	Answer
2	28/11/2014 17:42	01/12/2014 16:13	INFORMATIONS SUR LA CAPACITE' TECHNIQUE	<p>Question 1 : Dans l'annexe IC (Cahier des clauses administratives) de l'appel d'offres en objet, Section II.5c, point n° 10 - Références pour des missions de type projet -, est requis, par le soumissionnaire, de «fournir trois références de construction ou rénovation de bâtiments dans le domaine tertiaire pour des projets d'une superficie supérieure à 5000 m² impliquant des études architecturales et d'ingénierie. » Est-ce que les missions de Contrôle Technique Conception, Project Control, Assistance au Maitrise d'ouvrage (AMO en phase conception, réalisation, maintenance) peuvent être considérées comme des mission type projet ?</p> <p>Question 2 : Dans l'annexe IC (Cahier des clauses administratives) de l'appel d'offres en objet, Section II.5c, point n°11 - Connaissances de la législation - est requis «..... l'enregistrement auprès de l'Ordre luxembourgeois des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI) ». a) Est-ce que la connaissance de la législation et de la réglementation luxembourgeoise peut être assurée</p>	<p>01/12/2014 Réponse 1 : Les missions de type « Projet » sont des missions d'études, de conception et/ou de suivi de chantiers telles qu'elles sont définies et précisées dans le point 3 des spécifications techniques (phases d'études, d'avant-projet, de projet, etc.). Des références dans ce type d'expérience sont donc requises. Les missions AMO ou « Contrôle technique » visent plus l'assistance et la gestion de projets et ne suffisent pas.</p> <p>Réponse 2 : La présence, dans l'équipe du soumissionnaire, d'un professionnel enregistré à l'OAI est suffisante pour démontrer la connaissance de la législation et de la réglementation. A ce stade de la procédure, une déclaration du soumissionnaire suffit. Seuls les titulaires du contrat-cadre devront alors identifier ce partenaire.</p>

Call for tenders questions summary

#	Submission date	Publication date	Question subject	Question	Answer
				luxembourgeoise peut être assurée par le fait que le soumissionnaire va inclure dans son organisation de projet un ou plusieurs professionnels (ingénieurs – architectes) enregistrés auprès de l'Ordre luxembourgeois des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI) ? b) Dans d'autres termes, est il suffisant un déclaration du soumissionnaire de s'engager à inclure dans son organisation de projet un ou plusieurs professionnels (ingénieurs – architectes) enregistrés auprès de l'Ordre luxembourgeois des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI) ?	

Generated on the 17/04/2024 16:48:49 - Generation time 3 ms